

JORF n°0139 du 15 juin 2017
texte n° 35

Arrêté du 1er juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2017-2021

NOR: MTRT1716360A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/1/MTRT1716360A/jo/texte>

La ministre du travail,
Vu le code du travail, notamment l'article R. 23-112-1,
Arrête :

Article 1

Au titre du mandat 2017-2021, et pour chacune des commissions paritaires régionales interprofessionnelles, le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales de salariés et aux organisations professionnelles d'employeurs est déterminé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► Annexe

ANNEXE

NOMBRE DE SIÈGES DE MEMBRES DES COMMISSIONS PARITAIRES INTERPROFESSIONNELLES ATTRIBUÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES POUR LE MANDAT 2017-2021

COMMISSION PARITAIRE (*)	COLLÈGE	ORGANISATION	SIÈGES ATTRIBUÉS
CPRI Guadeloupe	Salariés	la Confédération générale du travail de la Guadeloupe	2
		l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe	7
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	3
		Mouvement des Entreprises de France	6
		Union des entreprises de proximité	1
		la Confédération française démocratique du travail	1

CPRI Saint-Barthélemy	Salariés	la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail de la Guadeloupe	1
		l'Union nationale des syndicats autonomes	2
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	2
		Mouvement des Entreprises de France	1
		Union des entreprises de proximité	2
CPRI Saint-Martin	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	1
		l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe	6
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	2
		Mouvement des Entreprises de France	2
		Union des entreprises de proximité	3
CPRI Martinique	Salariés	la Centrale démocratique martiniquaise des travailleurs	3
		la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais	2
		la Confédération française démocratique du travail	1
		la Confédération générale du travail	3
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	4
		Mouvement des Entreprises de France	6
CPRI Guyane	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union des travailleurs guyanais	5
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	2
		Mouvement des Entreprises de France	8

CPRI La Réunion	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
		l'Union Régionale 974	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Martinique	Salariés	la Centrale démocratique martiniquaise des travailleurs	3
		la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais	2
		la Confédération française démocratique du travail	1
		la Confédération générale du travail	3
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	4
		Mouvement des Entreprises de France	6
CPRI Guyane	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union des travailleurs guyanais	5
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	2
		Mouvement des Entreprises de France	8
		la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1

CPRI La Réunion	Salariés	la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
		l'Union Régionale 974	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
Union des entreprises de proximité		1	
CPRI Ile-de-France	Salariés	la Confédération française de l'encadrement- Confédération générale des cadres	1
		la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Centre-Val de Loire	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	4
		Mouvement des Entreprises de France	5
		Union des entreprises de proximité	1

CPRI Bourgogne-Franche-Comté	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	3
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
	CPRI Normandie	Salariés	la Confédération française démocratique du travail
la Confédération générale du travail			5
la Confédération générale du travail-Force ouvrière			2
l'Union nationale des syndicats autonomes			1
Employeurs		Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	6
		Mouvement des Entreprises de France	3
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Hauts-de-France	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	4
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	5
	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	2
		la Confédération générale du travail	3

CPRI Grand-Est		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Pays de la Loire	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	3
		la Confédération française des travailleurs chrétiens	1
		la Confédération générale du travail	3
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
	CPRI Bretagne	Salariés	la Confédération française démocratique du travail
la Confédération française des travailleurs chrétiens			1
la Confédération générale du travail			3
la Confédération générale du travail-Force ouvrière			2
l'Union nationale des syndicats autonomes			1
Employeurs		Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
		Salariés	la Confédération française démocratique du travail
	la Confédération générale du travail		4
	la Confédération générale du travail-Force ouvrière		2

CPRI Nouvelle-Aquitaine		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Occitanie	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération générale du travail	5
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
		l'Union nationale des syndicats autonomes	1
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5
		Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
	CPRI Auvergne-Rhône-Alpes	Salariés	la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres
la Confédération française démocratique du travail			2
la Confédération française des travailleurs chrétiens			1
la Confédération générale du travail			4
la Confédération générale du travail-Force ouvrière			2
l'Union nationale des syndicats autonomes			1
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises			5
Mouvement des Entreprises de France			5
la Confédération française démocratique du travail			2
la Confédération française des travailleurs chrétiens			1
la Confédération générale du travail			4
la Confédération générale du travail-Force ouvrière			1
l'Union nationale des syndicats autonomes		1	
	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	5	

	Employeurs	Mouvement des Entreprises de France	4
		Union des entreprises de proximité	1
CPRI Corse	Salariés	la Confédération générale du travail	2
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	1
		le Syndicat des travailleurs corses/Sindicatu di i travagliadori corsi	7
	Employeurs	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises	4
		Mouvement des Entreprises de France	6
CPTI Saint-Pierre-et-Miquelon	Salariés	la Confédération française démocratique du travail	2
		la Confédération générale du travail-Force ouvrière	2
	Employeurs	Mouvement des Entreprises de France	2
		Union des entreprises de proximité	2
(*) Commission paritaire : CPRI : commission paritaire régionale interprofessionnelle. CPTI : commission paritaire territoriale interprofessionnelle.			

Fait le 1er juin 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

Y. Struillou